



Le TGI de Paris condamne SFR à mieux informer les syndicats sur la restructuration

L'informaticien, le 28.11.2016

SFR devra communiquer au CCE (Comité Central d'Entreprise) les détails de son plan de restructuration « New Deal » qui prévoit notamment le départ de 5000 personnes.

C'est une victoire pour les syndicats qui a été annoncée par le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris la semaine dernière.

En substance, il ordonne au groupe de communiquer « l'ensemble des informations qualitatives et quantitatives utiles concernant les conséquences » sur l'emploi, comme on peut lire dans le jugement consulté par l'AFP.

La décision a de quoi réjouir les syndicats comme la CFE-CGC « qui dénonce depuis cet été la précipitation et la brutalité de la direction de SFR sur ce plan de destruction de 5 000 emplois ».

La CFDT a également salué l'accord à l'instar de l'Unsa, le CAT ou Sud. Parallèlement, le TGI a aussi décidé de prolonger de deux mois (jusqu'au 27 janvier) la consultation engagée fin septembre sur le projet de réorganisation.

Obligation de donner des détails

Le CCE montrait effectivement les dents depuis plusieurs mois, alors que les relations avec la direction devenaient de plus en plus tendues.

Les syndicats avaient quant à eux décidé de ne pas se présenter aux réunions de comité du groupe, faute d'obtenir suffisamment d'informations.

Désormais, le jugement du TGI va pousser le groupe Altice-SFR à mieux communiquer sur les départs. Car jusque-là il n'avait évoqué que des « tendances parcellaires » comme le dénonçait la CFDT.

Rappelons que lors du rachat de SFR par Numericable, Patrick Drahi s'était engagé à sauvegarder les emplois pendant au moins trois ans. Cette période sera révolue le 30 juin 2017.

Fin juillet, le chiffre de 5 000 emplois supprimés tombait comme un couperet, afin de ramener l'effectif global à environ 9 000 ; une décision que nous ne jugions pas vraiment surprenante. □